



Notice d'emploi N° 7522 / 2020

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Insecticide
Formulation:	EW emulsion de type aqueux
Teneur en substances actives:	1.47 % deltaméthrine (15 g/l)
Nom UICPA:	(S)-alpha-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Decis Protech

Numéro d'homologation fédéral: F-6138

Pays d'origine: France

Numéro d'homologation étranger: 2010023

Titulaire de l'autorisation étranger: Bayer CropScience SA, France

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
framboise	ver des framboises	Concentration: 0.065 % Dosage: 0.65 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 4, 5
Culture maraîchère			
Baby-Leaf	noctuelles terricoles ou vers gris	Concentration: 0.08 % Dosage: 0.8 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	2, 4, 5, 6

ail, artichaut, aubergine, betterave à salade, carotte, céleri-pomme, chicorée witloof (chicorée-endive), chou de Bruxelles, chou (développement de l'inflorescence), choux pommés, cima di rapa, colrave, coqueret du Pérou, cresson de jardin, crosnes du japon, cucurbitacées, échalote, épinard, fève, fines herbes, haricots, mâche, rampon, maïs sucré, navet à tondre, oignon, Panais, persil à grosse racine, poireau, poire melon, pois, poivron, radis de tous les mois, radis long, raifort, rave de Brassica rapa et B. napus, roquette, salades (Asteraceae), salades Asia (Brassicaceae), scorsonère, tomate, topinambour	noctuelles terricoles ou vers gris	Concentration: 0.08 % Dosage: 0.8 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	2, 4, 5, 6
ail, échalote	teigne du poireau	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	2, 5, 6, 7
asperge	criocère à douze points de l'asperge, criocère de l'asperge	Dosage: 0.5 l/ha Application: après la récolte.	2, 5, 7, 8
asperge	mouche de l'asperge, noctuelles terricoles ou vers gris	Dosage: 0.8 l/ha Application: après la récolte.	2, 4, 5, 8
carotte	psylle de la carotte, pucerons du feuillage	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	2, 5, 6, 7
carotte, céleri-pomme, Panais, persil à grosse racine	mouche de la carotte	Dosage: 1.6 l/ha Délai d'attente: 4 Semaine(s)	2, 4, 5, 9
choux	cécidomyie du chou, charançon de la tige du chou, charançon gallicole du chou, noctuelles (défoliatrices), Pieridae	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	2, 5, 6, 7
choux à feuilles	noctuelles terricoles ou vers gris	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	2, 5, 6, 7
haricots	pyrale des haricots, sphingidés	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	2, 5, 7, 10
oignon, poireau	thrips	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	2, 5, 6, 7
pois écosés	sitone du pois	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	2, 5, 7, 10
pois écosés	tordeuse du pois	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	2, 5, 6, 7
rhubarbe	noctuelles terricoles ou vers gris	Dosage: 0.8 l/ha Application: après la récolte.	2, 4, 5, 8
serre: ail, aubergine, betterave à salade, carotte, céleri-pomme, chicorée witloof (chicorée-endive), chou de Bruxelles, chou (développement de l'inflorescence), choux pommés, colrave, coqueret du Pérou, crosnes du japon, cucurbitacées, échalote, fève, haricots, maïs sucré, oignon (condiment), oignon potager, Panais, persil à grosse racine, poire melon, pois, poivron, radis de tous les mois, radis long, raifort, rave de Brassica rapa et B. napus, scorsonère, tomate, topinambour	mouches blanches	Concentration: 0.08 % Dosage: 0.8 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	2, 5, 6
serre: asperge, rhubarbe	mouches blanches	Dosage: 0.8 l/ha Application: après la récolte.	2, 5, 8
serre: oignons en botte	mouches blanches	Dosage: 0.8 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	2, 5, 6
Grande culture			
Betterave à sucre	altises de la betterave	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s)	2, 5, 7, 11
Betterave à sucre	noctuelles terricoles ou vers gris	Dosage: 0.8 l/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s)	2, 4, 5, 11
Colza	charançon des siliques Effet partiel: cécidomyie des siliques du colza	Dosage: 0.5 l/ha Application: jusqu'au stade fin développement des boutons floraux (BBCH 59).	2, 5, 7, 12
Colza	gros charançon de la tige du colza	Dosage: 0.65 l/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s) Application: stade 31-53 (BBCH).	2, 4, 5, 12

Colza d'automne	altise d'hiver du colza, tenthrède de la rave	Dosage: 0.5 l/ha Application: en automne.	2, 5, 7, 12
Céréales	chlorops	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s)	2, 5, 7, 12
Céréales d'automne	Pucerons vecteurs de virus	Dosage: 0.5 l/ha Application: en automne.	2, 5, 7, 12
Houblon	pucerons du feuillage	Concentration: 0.05 % Délai d'attente: 3 Semaine(s)	2, 4, 5, 13
Maïs	oscine	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s)	2, 5, 7, 11
Soja	vanesse de l'artichaut	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	2, 5, 7, 11
pois protéagineux	sitone du pois, tordeuse du pois	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	2, 5, 7, 11
pommes de terre	doryphore	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	2, 5, 7, 14
Culture ornementale			
cultures florales et plantes vertes	chenilles défoliatrices, chrysomélidés, cochenilles lécanines, mouches blanches, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Concentration: 0.08 %	2, 4, 5, 15, 16

Charges générales / agronomiques:

- 1 Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.
Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.
Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 3 2 traitements par parcelle et par année au maximum.
- 4 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 100 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
- 5 SPe 8: Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.
- 6 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.
- 7 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
- 8 2 traitements par parcelle et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.
- 9 Traitements pendant le vol uniquement (selon le seuil critique de capture) avec un intervalle de 7 jours au minimum.
- 10 1 traitement au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.
- 11 1 traitement par culture au maximum.
- 12 1 traitement au maximum par culture et par année.
- 13 3 traitements au maximum par culture.
- 14 SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre contenant une pyréthrianoïde plus de 1 fois par culture.
- 15 Ne pas nébuliser ou vaporiser.
- 16 Uniquement contre les souches non résistantes.

Protection des utilisateurs:

- 2 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SPe 8 Dangereux pour les abeilles